

REGLEMENT PARTICULIER « LA GRANDE BADERIE DE SUCY » des 15 et 16 février 2025.



Art. 01	Le tournoi est autorisé sous le numéro : 22LIFB.94/2403047
Art. 02	Le tournoi se déroulera au gymnase du Piple, 152 rue de Boissy, 94370 Sucy-en-Brie, sur 7 terrains.
Art. 03	Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés "compétition" de la FFbAD (jeunes autorisés à partir de la catégorie minime).
Art. 04	Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFbAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
Art. 05	Tout participant doit être en règle avec la FFbAD et doit être en possession de sa licence compétition le jour du tirage au sort et de la compétition.
Art. 06	<p>Les séries sont divisées comme suit : R5/R6 - D7/D8 - D9/P10 - P11/NC dans les disciplines suivantes : le simple homme, le simple dame, le double homme, le double dame, le double mixte.</p> <p>Les tableaux de simple homme, simple dame et double mixte se dérouleront intégralement le samedi. Les tableaux de double homme et double dame se dérouleront intégralement le dimanche.</p> <p>Il est interdit de s'inscrire à la fois en simple <u>et</u> en double mixte.</p> <p>Le comité d'organisation peut fermer une catégorie en cas d'inscriptions insuffisantes. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de trois inscrits.</p> <p>Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper plusieurs séries en cas d'inscriptions insuffisantes. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Il est déjà acquis qu'un joueur ne peut s'inscrire que dans 2 disciplines maximum.</p>
Art. 07	<p>Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans la série correspondant à leur classement ou celle immédiatement supérieure. Toutefois en double ou mixte un joueur peut se surclasser de plus d'une série pour suivre son partenaire.</p> <p>Exemple 1 : en simple, un joueur D7 pourra se surclasser en R5/R6, mais un joueur D8 devra jouer obligatoirement en D7/D8.</p> <p>Exemple 2 : en double ou mixte, une paire D9/P10 pourra jouer en D7/D8, mais une paire P10 devra jouer obligatoirement en D9/P10.</p> <p>Un joueur se surclassant dans un tableau est libre de se surclasser ou pas dans l'autre tableau. Le CPPH pris en compte est celui de la clôture des inscriptions.</p>
Art. 08	Les tableaux se joueront en poules suivis d'une élimination directe.
Art. 09	Les inscriptions se clôtureront le jeudi 16 janvier 2025 (inclus). Le tirage au sort aura lieu en présence du Juge Arbitre le vendredi 31 janvier 2025 . A cette date, une actualisation du CPPH sera effectuée afin de déterminer le positionnement des têtes de série (la règle des fois devra également être respectée). Le tournoi est de type standard : les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée. Pour une paire, la date d'inscription prise en compte sera celle du dernier inscrit. Une liste d'attente sera mise en place pour pallier aux éventuels forfaits signalés.
Art. 10	Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription.
Art. 11	L'inscription au tournoi se fera uniquement en ligne sur le site Badnet ou l'application associée ebad . En cas de problème ou pour tout renseignement, vous pouvez contacter les organisateurs à l'adresse tournoi.essbad@yahoo.fr .

Art. 12	Le montant des droits d'engagement est de 18 € pour 1 tableau et 23 € pour 2 tableaux . 2€ seront reversés à la fédération. Le paiement se fera soit en ligne (avec frais indiqués par Badnet), soit lors du pointage du joueur au tournoi de préférence via un chèque libellé à l'ordre de « ESS Badminton » ou sinon par espèces . Un joueur n'ayant pas acquitté ses droits d'engagement ne sera pas autorisé à jouer.
Art. 13	Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.
Art. 14	Un juge arbitre est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Le juge arbitre de la compétition est François SCHWERZIG . Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton. LE GEO du tournoi est Roxane MEDINA .
Art. 15	Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date du tirage au sort (https://www.lifb.org/competition/justifier-son-forfait/). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adresser dans les délais impartis, les pièces justificatives à la commission Régionale des Tournois de la Ligue Ile-de-France de Badminton. Le justificatif requis est le certificat médical ou une attestation de l'employeur.
Art. 16	Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir le juge arbitre et l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation, dans le délai imparti par le juge arbitre. Toute modification d'inscription doit être précisée par email à la même adresse que pour l'inscription.
Art. 17	Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
Art. 18	Les volants autorisés par la circulaire fédérale sont à la charge des joueurs et à partage égal entre les compétiteurs, sauf pour les finales où ils seront fournis. Le volant officiel du tournoi devra être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Le volant plume officiel pour les séries R5 à D9 sera le RSL Tourney 3 homologué FFBaD : catégorie "Standard". Le volant plastique officiel pour la série P/NC sera le Babolat Cup. Néanmoins priorité sera donnée au joueur désirant utiliser un volant plume.
Art. 19	Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition à la table de pointage. Tout participant non pointé sera considéré comme forfait pour la compétition.
Art. 20	Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où un arbitre (ou faisant office) sera éventuellement proposé par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
Art. 21	Le temps minimum de repos entre deux matches est de 20 minutes.
Art. 22	Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain se verra déclaré « FORFAIT ». Tout joueur désirant quitter le gymnase devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être forfait à l'appel de son nom.
Art. 23	Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain en dehors des arrêts de jeu prévus.
Art. 24	L'accès au plateau de jeu sera uniquement autorisé aux joueurs disputant leur match, aux membres du comité d'organisation, au juge arbitre, les coaches et/ou conseillers d'équipe et au personnel médical autorisé par le juge arbitre.
Art. 25	Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.
Art. 26	Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
Art. 27	Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents.

Art. 28	Chaque participant autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.
Art. 29	Toute participation implique l'adoption du présent règlement.